

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 22 OCTOBRE 2024

N° 2024-402 LOCATION DE L'ATELIER RELAIS N° 1 À L'ACTIPÔLE DE LA VOURAIE À SAINT-HILAIRE-LE-VOUHIS

Nomenclature des actes : 3.3

Vu la délibération n° 2020-161 du 24 juin 2020 donnant délégation à la Présidente concernant la location des ateliers relais,

Vu la délibération n° 2021-14 du 20 janvier 2021 fixant le montant de la redevance d'occupation précaire de l'atelier relais n° 1 situé à l'actipôle de la Vouraie à Saint-Hilaire-le-Vouhis,

Considérant la demande de location de l'association NIIGHT RIDERZ,

La Présidente décide de proposer un bail de courte durée entre la Communauté de communes du Pays de Chantonnay et l'association NIIGHT RIDERZ pour la location de l'atelier relais n° 1 situé à l'actipôle de la Vouraie à Saint-Hilaire-le-Vouhis.

La durée du bail de courte durée est de deux années.

Il commencera le lundi 4 novembre 2024 et se terminera le 3 novembre 2026.

À CHANTONNAY, le 22/10/2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 22/10/2024.